

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS DE SILLERY**

Séance du 7.06.2017

L'an deux mil dix-sept, le 7 juin à 20h 30, les membres du Conseil Communal d'Action Sociale de Sillery se sont réunis à la Mairie de Sillery sous la présidence de Géraldine FOLQUET vice-présidente

Absents excusés : DUBOIS Thomas -DUBOIS Thomas -DESSAINT Nicole-HACHET Christian-JOREZ Magali-MARGUET Claudine-HEUSGHEM Steve

Mr HACHET a donné procuration à Mme FLOQUET

N° 2/2017/007 : TARIFICATION DES PRESTATIONS

Annule et remplace la dél. N° 01/2016/01 du 25.04.2016

Le conseil communal d'action sociale

PROPOSE qu'en référence aux exigences fixées par la CNAF, le calcul du montant de la participation de la famille s'appuie sur le taux d'effort, modulé en fonction des ressources de la famille dans la limite d'un plancher et d'un plafond part types d'accueil et d'activité.

Il est donc proposé de fixer 2 barèmes modulables qui seront applicables uniquement pour les familles sillerotines dépendant du régime social CAF et de conserver un tarif unique pour les familles sillerotines dépendant du régime social MSA.

Il est également proposé que les familles extérieures CAF et MSA conservent un tarif unique considérant que la commune conventionnée dont elles dépendent peut, si elle le souhaite, faire un effort financier en prenant à sa charge une plus importante participation qu'actuellement.

Les barèmes sont les suivants :

Quotient Familial \leq 500 = Tarif 1

Quotient Familial \geq 501 = Tarif 2

Pour les familles dont les ressources ouvrent droit au bénéfice du Tarif 1, se munir, au moment de l'inscription, des pièces justificatives de leurs ressources, à savoir :

- La feuille de déclaration d'impôts sur le revenu de l'année précédente
- Justificatifs des allocations (familiales et/ou autres ...)
- Justificatifs des pensions (alimentaires et/ou autres ...)

En cas de non-présentation des documents cités ci-dessus, le quotient familial maximum est appliqué.

Si la situation familiale change (mariage, décès, naissance) il est nécessaire d'avertir le secrétariat de mairie afin de mettre à jour le dossier, notamment le calcul du nouveau quotient.

PROPOSE les tarifs des activités suivantes

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI:

	SILLERY *		EXTERIEUR		
	CAF		MSA	CAF	MSA
	Tarif 1 : QF ≤ 500	Tarif 2 : QF ≥ 501			
Demi-journée	3.50 €	7.00 €	9.00 €	9.00 €	12.00 €
Garderie	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €

**ACCUEIL DE LOISIRS
4-13 ANS : FEVRIER – PAQUES – ETE
ADOS : ETE**

	SILLERY *		EXTERIEUR		
	CAF		MSA	CAF	MSA
	Tarif 1 : QF ≤ 500	Tarif 2 : QF ≥ 501			
Semaine sans jour férié avec repas	40.00 €	55.00 €	78.00 €	79.00 €	117.00 €
Semaine sans jour férié sans repas	28.00 €	35.00 €	58.00 €	51.00 €	90.00 €
Semaine 4 jours avec repas	32.00 €	44.00 €	63.00 €	63.00 €	94.00 €
Semaine 4 jours sans repas	23.00 €	28.00 €	47.00 €	41.00 €	72.00 €
Semaine 3 jours avec repas	24.00 €	33.00 €	47.00 €	48.00 €	70.00 €
Semaine 3 jours sans repas	17.00 €	21.00 €	35.00 €	31.00 €	54.00 €
Semaine sans jour férié dispositif soutien scolaire organisé par l'Education Nationale	14.00 €	17.50 €	29.00 €	-	-
Semaine avec jour férié dispositif soutien scolaire organisé par l'Education Nationale	11.50 €	14.00 €	23.50 €	-	-
Repas dispositif soutien scolaire organisé par l'Education Nationale	2.00 €	4.05 €	4.05 €	-	-
Accueil de Loisirs avec Hébergement	61.00 €	86.00 €	110.00 €	106.00 €	145.00 €
Accueil de Loisirs avec Hébergement avec Jour Férié	49.00 €	69.00 €	88.00 €	85.00 €	116.00 €

	SILLERY *		EXTERIEUR		
	CAF		MSA	CAF	MSA
	Tarif 1 : QF ≤ 500	Tarif 2 : QF ≥ 501			
Camp Itinérant	61.00 €	86.00 €	110.00 €	106.00 €	145.00 €
Camp Itinérant avec Jour férié	49.00 €	69.00 €	88.00 €	85.00 €	116.00 €
Camp Voile	94.00 €	109.00 €	135.00 €	130.00 €	153.00 €
Camp Voile avec Jour férié	76.00 €	88.00 €	108.00 €	104.00 €	123.00 €
Sillery Express-ou Séjour Flash	61.00 €	86.00 €	110.00 €	106.00 €	145.00 €
Raid Educatif	105.00 €	120.00 €	145.00 €	140.00 €	180.00 €
Garderie Matin	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
Garderie Soir	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €
Veillée	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €

ACCUEIL DE LOISIRS ADOS FEVRIER - PAQUES

	SILLERY *		EXTERIEUR		
	CAF		MSA	CAF	MSA
	Tarif 1 : QF ≤ 500	Tarif 2 : QF ≥ 501			
1 Semaine	13.00 €	20.00 €	40.00 €	20.00 €	40.00 €
2 Semaines	20.00 €	30.00 €	70.00 €	30.00 €	70.00 €
1 Semaine avec jour férié	11.00 €	16.00 €	32.00 €	16.00 €	32.00 €
Stages	13.00 €	20.00 €	40.00 €	20.00 €	40.00 €
Soutien scolaire	8.00 €	16.00 €	26.00 €	32.00 €	42.00 €

* Il est à noter que, bénéficient du tarif « sillery » :

- Les familles domiciliées à Sillery
- Les familles dont un grand-parent habite Sillery
- Les familles travaillant sur la commune de Sillery
- Les familles dont les enfants sont scolarisés à l'une des deux écoles de Sillery.

Pour les familles domiciliées à Sillery ayant des difficultés financières quant à l'inscription de leur ou leurs enfants à l'accueil de loisirs de Sillery une proposition d'aide du CCAS leur sera présentée au cas par cas.

INSCRIPTION AU STAGE DE BASE Bafa

Personnes de Sillery ou personnes ayant un lien de parenté à Sillery ou animateurs travaillant dans la structure du CLSH de Sillery ou personnes bénévoles d'une association de Sillery	: 220.00 €
Personnes extérieures à Sillery	: 450.00 €

INSCRIPTION AU STAGE DE PERFECTIONNEMENT Bafa

Personnes de Sillery ou personnes ayant un lien de parenté à Sillery ou animateurs travaillant dans la structure du CLSH de Sillery ou personnes bénévoles d'une association de Sillery	: 187.50 €
Personnes extérieures à Sillery	: 380.00 €

REPAS SENIORS

Le repas de fin d'année des séniors sera gratuit pour les personnes de 70 ans et plus ainsi que pour leurs conjoints.

Une liste d'attente sera ouverte pour les personnes âgées de 69 ans – 68 ans – 67 ans et 66 ans désirant participer.

Pour l'année 2017 seule les personnes de moins de 67 ans paieront le repas soit 37 €.

Chaque année l'âge sera augmenté d'un an jusqu'à 70 ans pour cause de sécurité et de capacité du foyer rural

Pour les personnes de plus de 75 ans et qui ne désirent pas participer au repas un colis sera offert ;

Sillery, le 9/06/2017

G. FLOQUET
Vice-présidente



REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS



14 JUIN 2017